

## COMPTES RENDUS

---

Jacques CAMELL (O. F. M.) — *Vies Occitanes de Saint Auzias et de Sainte Dauphine avec traduction française, introduction et notes.* Rome, Pontificium Athenæum Antonianum, 1963, 268 p., 6 planches.

Du même auteur. — *La Bienheureuse Dauphine de Puichimel d'après le procès de canonisation.* Apt, Reboulin 1962, 68 p.

Après avoir consacré une étude à la bienheureuse Delphine à l'occasion des fêtes aptésiennes du sixième centenaire (sept. - nov. 1960), le R. P. Jacques Cambell, qui annonce une édition critique du procès de canonisation d'après l'unique manuscrit conservé à la Méjanas, nous offre le texte provençal des vies jumelées de saint Elzéar de Sabran et de la bienheureuse Delphine, sa femme, avec traduction française, introduction, notes et index de noms de personnes et de lieux, plus une précieuse table analytique.

A la suite du travail de M<sup>lle</sup> Marthe Dulong, dont il fait siennes les conclusions, l'auteur assigne comme origine à cette traduction en langue occitane de biographies latines aujourd'hui perdues, le nord de la région tarnaise. Il est intéressant de retenir l'hypothèse formulée et défendue par le savant éditeur, qui fait remonter l'initiative de cette œuvre tout entière aux frères Aimar et Guillaume de la Voûte, qui furent tous deux évêques de Marseille. Originaires de la région d'Apt, les deux frères furent effectivement, comme toute leur famille, des dévôts de saint Elzéar.

L'original latin des deux vies, tel que le connut le traducteur languedocien, pourrait avoir été rédigé dans l'entourage de Guillaume de la Voûte, alors évêque de Marseille (1368-1378), par un frère mineur du couvent de Marseille qui aurait résidé auparavant au couvent d'Apt. Une fois transféré sur le siège épiscopal d'Albi (1383-1397), Guillaume aurait fait exécuter une traduction, dans la langue de la région, de cet original latin.

Le R. P. J. Cambell termine son introduction par un tableau chronologique précis de la vie des deux saints, laissant ouverte la voie à toutes les interprétations proprement historiques du texte dont il vient, en parfait philologue, d'établir la version définitive.

Il ne peut être ici question d'inventorier tous les filons possibles ainsi offerts à la recherche. Qu'il nous suffise d'indiquer qu'ils sont à notre avis nombreux et particulièrement riches.

On ajoutera aux "quelques notes bibliographiques" commentées par l'auteur, l'article de Mlle Marthe Dulong paru dans les *Mélanges Busquet (Provence Historique, déc. 1956)*, p. 132-138, sur *Les dernières années de Sainte Delphine à Apt, d'après le procès de canonisation*. Et l'on se souviendra par ailleurs que l'*Archivum Franciscanum Historicum*, t. X (1917), p. 231-238, a édité un ancien office liturgique célébrant le culte de saint Elzéar.

P.-A. AMARGIER

Pierre TROFIMOFF. — *Le Revest-les-Eaux, Tourris, Val d'Ardène*. Marseille, impr. Croset, 1936. In-8°, 64 p., avec illustr.

Une récente promenade de nos sociétés historiques de Marseille me donne l'occasion de signaler aux lecteurs de *Provence Historique*, une intéressante plaquette sur le Val d'Ardène et le Revest. Cette région, séparée de Toulon par le mont Faron, a gardé encore, malgré la proximité de la grande ville, un aspect agreste et pittoresque et il faut souhaiter qu'elle puisse le conserver. M. Trofimoff, après de minutieux dépouillements d'ouvrages et d'archives inédites, rapporte en quelques chapitres l'essentiel de ses connaissances sur cette vallée. Malheureusement, les archives les plus intéressantes ont disparu dans le sac de la mairie à l'occasion des journées révolutionnaires de 1851. Tour à tour et d'une manière un peu décousue, nous apprenons l'histoire du Revest et de ses seigneurs, de son église et de ses confréries de la Miséricorde et des Pénitents gris et blancs.

Le Revest est l'agglomération importante de la vallée et, encore aujourd'hui, sa massive tour carrée émergeant au-dessus des maisons a fière allure sur sa butte. Mais il y avait au Moyen Age un autre village à Tourris, localité dépeuplée après les crises de la fin du XIV<sup>me</sup> siècle ; il en reste un château du XVI<sup>e</sup> siècle avec une chapelle, le tout, paraît-il, menacée aujourd'hui d'une disparition totale. Enfin, la vallée d'Ardène, qui garde encore son château et plusieurs moulins, était également une seigneurie. Au Moyen âge, les textes parlent de la bastide du val d'Ardène et ce n'est qu'au XVI<sup>me</sup> siècle ou au début du siècle suivant que fut construite une grande maison forte à partir d'une ancienne tour que certains disent sarrasine, comme celle du Revest, avec laquelle, d'ailleurs, elle pouvait communiquer par signaux. M. Trofimoff, lui, la donne pour celto-lygienne, ce qui laisse un peu rêveur.

Il ne semble guère possible, faute de textes, d'en savoir sur cette région beaucoup plus que les renseignements patiemment recueillis par M. Trofimoff ou le commandant Davin qui, en 1962, faisait paraître dans le *Bulletin des Amis du Vieux Toulon* une causerie sur le château de Dardenne. Je me suis efforcé néanmoins de mieux définir la situation seigneuriale de l'époque médiévale qui, à la lecture de l'ouvrage, paraît un peu confuse. Au XIII<sup>me</sup> siècle, le Revest appartient sans conteste à une branche cadette des vicomtes de Marseille, possessionnée à Trets et à Toulon et dont les représentants les plus connus sont Gaufridet et sa fille Sibille. L'union des seigneuries de Toulon et du Revest dans un même fief est nettement démontrée par l'enquête comtale de 1252 qui mentionne pour Toulon et le Revest une calvacade due au comte d'un chevalier entièrement équipé, alors que les seigneuries de la Garde, Saint-Jean-du-Val (La Valette) et Tourris doivent pour la même impo-

sition un chevalier entièrement armé et un autre avec un équipement réduit. M. Trofimoff fait allusion à des prétentions qu'aurait eues sur le Revest, Guillaume seigneur d'Ollioules et qui auraient été écartées par l'arbitrage de l'évêque Rostang de Toulon. Or cet acte ne peut être que la sentence du 18 novembre 1235, publiée par Albanès dans la *Gallia* de Toulon, par lequel l'évêque Rostang de Cuers délimite les terroirs des seigneuries de Toulon et d'Ollioules, arbitrage dans lequel le Revest est cité comme une limite et non comme un enjeu convoité par les deux parties.

Ces seigneurs de Toulon logeaient quelquefois au Revest, peut-être dans la tour si inconfortable soit-elle pour des barons du XIII<sup>me</sup> siècle ; dans le *Recueil des actes des vicomtes de Marseille*, Gérin-Ricard et Isnard signalent un acte du 1<sup>er</sup> novembre 1258, passé au *castrum* du Revest dans la chambre de Sibille. Cette Sibille a laissé un testament très discuté d'après lequel elle aurait laissé le Revest aux Chartreux de Montrieux ; certains tiennent cet acte pour faux ; en tout cas, il ne semble pas avoir été exécuté puisque le 29 novembre 1262, le comte Charles I<sup>er</sup>, son héritier, cède dans un échange ses droits sur le Revest et d'autres biens à des cousins de Sibille, Isnard d'Entrevennes et Reforciat de Trets.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, cette famille d'Agoult-Trets est toujours en possession du fief. Dans un nouvel acte, passé au Revest le 16 avril 1316, Sibille de Trets, veuve de Raimond de Montauban, lègue à sa fille Béatrice les meubles de sa bastide du Revest (peut-être la bastide du Val d'Ardène) ; elle constitue héritière son autre fille Marguerite, femme d'un autre Raimond de Montauban ; c'est ainsi que les Montauban ont succédé comme seigneurs aux d'Agoult-Trets de la famille vicomtale de Marseille. M. Trofimoff nous dit qu'en 1374, Raimond de Montauban occupe le Revest et que le bailli de Toulon, peu après, confirme les Chartreux dans leur possession. D'où tire-t-il ce renseignement ? D'après les manuscrits des *Fundationes* de Dom Capus à la Grande Chartreuse (p. 143), il serait bien question des droits des Chartreux qui nous laissent assez sceptiques puisque les Montauban, depuis déjà plus de 50 ans, paraissent paisibles possesseurs du Revest.

Le 7 décembre 1385, Raimond de Montauban prête hommage à la reine Marie pour la vallée d'Ardène, les *castra* de la Bastide, du Revest et pour partie de seigneurie et haute seigneurie de Tourris. Quelques années plus tard, ces fiefs passent aux mains des Marseille-Vintimille ; le 25 janvier 1432, Bertrand de Marseille, coseigneur d'Ollioules fait confirmer par la cour royale d'Aix un échange récemment conclu avec Elzéar de Montauban ; contre diverses terres à Evenos, ce dernier lui avait cédé pour la valeur de 2 000 florins les seigneuries du Revest, de Tourris et de la Bastide. A cette époque, ces seigneuries dépeuplées (1) ne valaient pas grand-chose, puisque diverses terres, pré et condamine à Evenos, évalués 800 florins, atteignaient presque le capital déclaré de ces droits seigneuriaux. En deux siècles, l'importance du Revest et de sa vallée avait beaucoup diminué, mais la renaissance économique, à la fin du XV<sup>me</sup> siècle, devait le favoriser à nouveau. En témoignent les nouvelles constructions à Dardenne et à Tourris et les nombreux renseignements sur ces trois siècles de l'Ancien Régime, rapportés par M. Trofimoff.

E. BARATIER

1. En 1540, Le Revest n'a encore que vingt-six maisons (et non quarante-six, sans doute une erreur d'impression de l'ouvrage de M. Trofimoff) et Tourris sept bastides.

J.-C. FERMAUD. — *Le protestantisme dans l'arrondissement de Draguignan, de 1540 à 1715*. Draguignan, imp. Martin, 66 pages.

Le pasteur Fermaud vient de consacrer une brochure à l'histoire du protestantisme dans l'actuel arrondissement de Draguignan, de 1540 à 1715. Dans son avant-propos, M. le pasteur Fermaud annonce modestement qu'il n'a fait que "rassembler des documents trop souvent décousus et fragmentaires"; n'est-ce pas la tâche de l'historien véritable ?

L'ouvrage comporte essentiellement six chapitres : l'établissement (1540-1560), les guerres (1560-1598), les églises pendant les guerres, le régime de l'Edit de Nantes sous Henri IV et Louis XIII, l'église du Luc sous Louis XIV jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, de la révocation de l'Edit de Nantes à la mort de Louis XIV. La mort de Louis XIV marque en effet, en quelque sorte la fin des églises protestantes de cette région ; un chapitre rappelle ensuite brièvement l'histoire des protestants du Var jusqu'en 1930. A la conclusion succèdent une bibliographie sommaire et d'abondantes notes, donnant de nombreuses références et un index de noms de lieux. En effet, l'auteur ne s'est pas contenté d'extraire des œuvres de ses devanciers ce qui pouvait concerner l'actuel arrondissement de Draguignan, mais a consulté les inventaires des archives, et les archives elles-mêmes, précisant scrupuleusement, du reste, celles qu'il n'a pas vues personnellement. Les protestants vivant actuellement dans cette région sont originaires d'autres contrées ; il n'est pas sans intérêt d'y suivre l'implantation de la Réforme, ses progrès, puis le déclin du parti huguenot avant même la Révocation de l'Edit de Nantes, et sa disparition après la Révocation.

L'histoire de l'Eglise du Luc, la seule de l'arrondissement sous le régime de l'Edit de Nantes (l'on sait que l'Edit réglait avec précision les lieux de culte de la religion réformée), nous paraît la partie la plus originale et, partant, la plus intéressante de l'ouvrage. L'auteur a dépouillé les archives communales de Luc et, grâce aux délibérations consulaires ou aux comptes remis aux consuls en tant que directeurs de l'hôpital lors de la confiscation des biens, il a tracé le tableau de la vie de cette paroisse.

Pour notre part nous souhaiterions que M. le pasteur Fermaud ne s'en tienne pas à cette brochure, quel que soit son intérêt ; il nous semble que les sources dont il dispose permettraient une étude plus complète, en particulier dans la mesure où il serait possible de suivre les membres de cette paroisse dans leur cadre social (l'auteur souligne les diverses professions des chefs de famille), et de comparer ces structures à celles d'autres églises d'importance analogue. Aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône existe un registre mentionnant les confiscations opérées après 1545 sur les "Luthériens et Vaudois", plusieurs habitants du Luc y figurent (B sup<sup>1</sup> 744). C'est dire que les investigations pourraient se compléter et se recouper.

Cette contribution à l'histoire provençale méritait d'être signalée, et il convient de louer M. le pasteur Fermaud d'avoir attiré l'attention sur l'histoire du protestantisme dans une région où, traditionnellement, on le croit fort peu représenté, et cela, avec un grand souci de recherche personnelle et d'objectivité.

M. VILLARD

Anne-Marie PIUZ — *Recherches sur le Commerce de Genève au XVII<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle*. Genève, Alex. Julien (Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie), 1964, 456 pages.

Sous ce titre, c'est une analyse très poussée du commerce genevois depuis le traité de Lyon jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne que présente l'auteur, avec une modestie excessive mais qui attire, dès l'abord, la sympathie. S'attaquer à une période aussi peu connue était une entreprise pleine de risques. Cependant en dépit de la dissémination et parfois de la rareté des sources, l'enquête a été menée à bien ; elle a même révélé qu'il y avait beaucoup à dire, de sorte que, lecture faite, on se rend compte que 450 pages d'un texte serré n'étaient point de trop. L'ouvrage est nouveau, précis, solidement charpenté à l'aide de matériaux patiemment recueillis aux meilleures sources locales, françaises, italiennes, et d'une abondante bibliographie. Il intéresse souvent, on va le voir, l'histoire de Marseille et de la Provence.

Au début du XVII<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle, Genève vit un tournant de son histoire. Un coup d'œil sur l'ambiance politique du moment fait ressortir l'extrême importance du traité de Lyon (1601), par lequel le duc de Savoie cède à Henri IV la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex. C'est désormais le royaume de France qui borne vers l'Ouest le territoire de Genève, et "l'ennemi séculaire" savoyard n'enserme plus la république genevoise d'une rive à l'autre du Léman ; mais il la limite encore au Sud et à l'Est, et la paix de 1603 n'interrompra nullement ses rêves d'annexion. De son côté, le monarque français est un voisin sourcilieux, qui attend de Genève, comme des cantons suisses voisins, de la déférence sur le plan politique et des privilèges sur le plan économique. Entre ces deux puissances, la position de Genève n'est pas de tout repos et deviendra plus délicate encore lors de l'annexion par Louis XIV de la Franche-Comté. Le ravitaillement de la ville, qui ne dispose que d'un terroir exigu, dépend et dépendra de plus en plus de la contribution française. C'est ce que montre M<sup>lle</sup> Piuze dans une première partie consacrée aux subsistances et à la liberté du commerce. Si, en effet, Genève se suffit à peu près en vin, avec l'appoint des meilleurs crus français, ses besoins en blé, que la campagne genevoise ne couvre qu'en très faible partie, causent des préoccupations autrement graves. Créée en 1628, à l'occasion d'une des nombreuses disettes du premier tiers du siècle, la Chambre des blés — qui servira de modèle au bureau d'Abondance de Marseille, né cinquante ans plus tard —, a fort à faire pour assurer à ses concitoyens le pain de chaque jour ; elle n'en étend pas moins son aire d'importation avec un remarquable esprit de suite. Concourent aux subsistances : du côté savoisien, le Chablais et le Faucigny, ainsi que le Piémont ; du côté français, la Bourgogne et la Bresse, le Languedoc et, par l'entremise des ports provençaux, l'Italie péninsulaire. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le négociant genevois François Fatio réussira parfois à obtenir de Pontchartrain l'acheminement par Marseille et le Rhône, de quantités de blé italien : il en est ainsi pendant la disette de 1693, grâce à l'appui des Magy à Marseille et de Reich de Pennautier à Paris. Genève, à cette époque, ne s'intéresse pas encore aux blés du Levant et de Barbarie que Marseille importe déjà avec une impressionnante régularité. Ce sera pour la période qui suit la peste de 1720. Autres sources d'approvisionnement pour Genève : le Milanais, d'où le grain arrive par le Simplon, et l'Allemagne du Sud qui envoie le sien par la voie d'eau, Aar et le lac de Neuchâtel jusqu'à Yverdon.

Autant que le blé, le sel est l'objet d'un commerce régulier d'importation. Genève fait ici appel à la fois aux sauneries de Franche-Comté ou de Bourgogne et aux salins de la Méditerranée. La montée du sel des bouches du Rhône vers l'isthme européen, "plus vieille que l'histoire" (J. Billioud), est un des faits dominants non seulement de la colonisation hellénique, comme vient de le rappeler Fernand Benoit dans ses *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, mais tout autant de l'époque médiévale. Au début du XIV<sup>me</sup> siècle, les salines languedociennes de Peccais, proches du Petit-Rhône, aux limites de la Provence, envoient régulièrement leurs produits en Savoie et au-delà. Ce même sel, souligne M<sup>lle</sup> Pluz, est encore d'un usage courant à Genève au début du XVII<sup>me</sup> siècle, et on l'y préfère à celui des salines de Provence. Il remonte le Rhône jusqu'au petit port du Regonfle, près de Seyssel et, par la route de terre, gagne le pont d'Arve. Le roi de France ne manque pas de faire pression sur les Genevois pour qu'ils se pourvoient exclusivement dans le royaume ; mais ceux-ci, peu disposés à abandonner leur ravitaillement au bon vouloir du monarque, continuent à en effectuer une partie en Bavière et en Lorraine, ainsi qu'en Franche-Comté.

Mais nous voici au point culminant de l'ouvrage, la partie consacrée à l'étude des principales directions du commerce genevois : d'un côté la Savoie et le Piémont, qu'unit le col du Mont-Cenis, et le Milanais par le Simplon, - deux voies parallèles et concurrentes ; en sens inverse, la Suisse, l'Allemagne, et les pays du Nord ; à l'Ouest, la France, c'est-à-dire, - à travers la Franche-Comté espagnole jusqu'en 1678 —, la Bourgogne et la région parisienne, puis la grande place de Lyon, enfin le Dauphiné et les provinces méditerranéennes. Ces régions offrent à Genève leurs produits intrinsèques ; leur potentiel est encore grandi par leurs foires, qui dessinent autour de Genève un vaste arc de cercle du Nord à l'Ouest et au Sud-Ouest : Leipzig, Brunswick, Francfort, Strasbourg, Lyon, Beaucaire... L'importance de ces assises du commerce mondial est encore grande au XVII<sup>me</sup> siècle ; mais déjà les grandes places continentales recherchent et établissent des liaisons permanentes avec les pays producteurs d'outre-mer : Levant, Extrême-Orient, Amérique continentale et insulaire. A cet égard, la situation de Genève, véritable porte d'entrée de l'Occident sur l'Europe centrale, fait d'elle l'objectif de toutes les grandes villes maritimes. Elle est l'enjeu d'une vaste compétition pour la fourniture des marchandises exotiques : coton en laine, coton filé, laine, drogues médicinales, café, riz du proche-Orient ; épices des Indes orientales ; après 1650, sucre et indigo des Antilles. La clientèle genevoise va donc se disputer entre Gênes, Villefranche Nice, Marseille en Méditerranée, — Hambourg, Amsterdam, Anvers, Londres, autour de la mer du Nord, sans parler de ports français du Ponant tels que la Rochelle et Bordeaux, qui paraissent avoir, dès la première heure, joué et gagné leur partie. Par voie de conséquence, la rivalité s'établit entre les routes terrestres ou fluviales qui unissent ces ports aux bords du Léman. Au Sud-Est et à l'Est, par les cols du Mont-Cenis et du Simplon, les voituriers apportent non seulement les marchandises débarquées à Gênes et Venise, mais les riches produits de l'Italie du Nord, soies brutes ou demi-ouvrées, soieries de toute nature, dentelles. D'Allemagne viennent, avec les fers du Nord, les toiles et la quincaillerie des pays germaniques. Amsterdam expédie par la voie du Rhin, en quantités toujours croissantes, non seulement les drogueries et les épices du Levant et des pays de l'Océan Indien, mais encore des tissus hollandais et surtout anglais. Par

le pays de Gex et les routes du Jura méridional arrive, malgré les complications du régime douanier, une foule de marchandises françaises, denrées alimentaires et produits manufacturés.

Ici l'auteur nous entraîne sur un terrain brûlant, celui où se trouvent aux prises Louis XIV et les Provinces-Unies. Par l'élévation des péages alsaciens sur le Rhin, le roi affaiblit le courant de montée hollandais au bénéfice d'un courant oriental, qui va de la Baltique à la Suisse, et de celui qui, depuis l'Alsace, gagne Genève, soit par la Franche-Comté, soit par la Bourgogne, la Bresse et Lyon. Ce n'est là d'ailleurs qu'un des aspects de "la riposte française" aux initiatives des marchands d'Amsterdam. Un autre est "l'établissement du privilège du transit par le Rhône, de Marseille à Genève", moyen pratique imaginé par Colbert pour dévier au profit du royaume la fourniture des produits coloniaux aux Genevois, et "pour faire de la France le distributeur du sucre en Europe". Or, à ce moment, le Midi méditerranéen est isolé de l'intérieur par une véritable muraille douanière, qui confère à Lyon une situation privilégiée, beaucoup de marchandises originales de l'outre-mer étant soumises non seulement à des droits élevés, mais à l'obligation d'aller se faire dédouaner à Lyon même. Marseille ne peut donc figurer dans la lutte pour la conquête du marché genevois que si les marchandises à introduire dans l'intérieur sont débarrassées de cette servitude. C'est là précisément l'objet du fameux transit : affranchir les marchandises du détour par Lyon et abaisser les droits de manière à rendre les prix marseillais compétitifs, en face des rivaux italiens et hollandais. Le transit est le complément logique de l'édit de mars 1669, qui a donné à Marseille le monopole du commerce du Levant dans le Royaume. Mais les intérêts lyonnais sont sensiblement atteints. La grande place rhodanienne va donc défendre son ancien privilège, tandis que Marseille soutiendra le privilège nouveau avec une égale ardeur : attitude naturelle de part et d'autre ; c'est au pouvoir central à arbitrer le différend et cet arbitrage dépendra des tendances de l'heure. Le régime du transit fonctionnera jusqu'en 1704, date à laquelle un arrêt du Conseil le réduira à peu de chose, et il faudra attendre un demi-siècle pour le voir rétablir partiellement.

L'auteur a consacré au "transit du Rhône" un chapitre qui lui fait honneur. Sa recherche a été conduite avec un tel souci d'information et de tels résultats que je n'hésite pas, pour ma part, à la qualifier de remarquable. Les trois aspects du barrage douanier qui isolait alors Genève du débouché marseillais, péages du Rhône, douane de Lyon, douane de Valence, sont étudiés avec autant de précision que de clarté ; de même la position, en face de ce problème, du grand marché lyonnais, — uni à Genève par les rapports commerciaux constants, sinon toujours confiants —, et dont l'analyse est parfaitement objective. M<sup>lle</sup> Piuze me permettra d'exprimer le regret qu'elle n'ait pas présenté et analysé, parallèlement, le point de vue marseillais. Les archives de notre Chambre de Commerce lui en auraient abondamment fourni les moyens et elle-même en eût tiré, à coup sûr, un excellent commentaire.

La troisième partie est la plus neuve du volume ; il s'agit de la conjoncture genevoise. L'auteur se défend dès l'abord de présenter autre chose qu'une vision schématique et pousse le scrupule jusqu'à déclarer que "le meilleur reste à faire", conviction qu'il lui sera difficile de nous faire partager. Le problème, en effet, a été examiné sur toutes ses faces ;

aspect économique : ressources agricoles et pastorales, évolution des industries, mouvement des prix ; aspect social : salaires, chômage, paupérisme, santé publique, mouvement démographique. La première moitié du siècle voit, à Genève comme ailleurs, tout un cortège de misères : épidémie de peste, mauvaises récoltes et disette, hausse des denrées de première nécessité, salaires de famine, dénatalité et mortalité. A cet égard, les cycles décennaux distingués par l'auteur de 1595 à 1654 montrent malheureusement beaucoup de points communs.

Mais la tendance se renverse dès cette même année 1654, c'est-à-dire plus tôt, cette fois, que dans les principales places européennes. Une série de bonnes récoltes déclenche ce renversement. Ce sont ensuite les progrès des industries nouvelles, dorure et horlogerie, favorisées par l'afflux de réfugiés protestants, l'introduction du tissage des indiennes par Vasserot et Fazy, le plein emploi et la hausse des salaires, — progrès soulignés par la montée en flèche du revenu de la ferme des Halles, de 1675 à 1697. Entre cette époque de prospérité et le long demi-siècle d'épreuves qui la précède, il y a toutefois un trait commun : la contrebande, qui se déchaîne à toutes les époques, tantôt aux dépens de la Savoie (1623, 1631, etc.), tantôt à ceux de l'Autriche et de l'Empire. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les négociants jouent gagnant sur tous les tableaux, tirant d'énormes profits des ventes clandestines de marchandises anglaises, hollandaises et allemandes en France, et des ventes de tissus français chez les Allemands. En vérité, si, au XVII<sup>me</sup> siècle comme au XVIII<sup>me</sup>, les marins provençaux et languedociens rivalisent avec les espagnols dans l'art de frauder les droits établis de part et d'autre des frontières, si les Marseillais se mesurent sans grand effort avec les Napolitains, ces virtuoses de la contrebande en Méditerranée, il apparaît bien, après avoir lu M<sup>lle</sup> Piuze, que ni les uns ni les autres n'ont beaucoup à apprendre aux commerçants genevois.

Cependant, voici un dernier épisode récessif, celui de la fin du siècle, qui commence dès 1693-1694 et s'aggrave par l'occupation de la Savoie, d'où le ravitaillement n'arrive plus. Les mêmes calamités qu'avant 1654 fondent sur la cité. De 1696 à 1701, la situation est désastreuse : les foires ne rendent rien, les ouvriers en soie sont dans la misère ; en 1698, les autorités doivent distribuer du pain à 40 % de la population ; une cascade de faillites se produit chez les industriels et les négociants. C'est en vain que, parmi ces derniers, François Fatio, très en avance sur son époque, lutte contre les inévitables hausses de misère en faisant baisser les prix de plusieurs marchandises, spécialement du sucre, avec l'aide de ses correspondants marseillais les Magy (1). Le XVII<sup>me</sup> siècle s'achève donc dans une ambiance de crise pour Genève, comme pour Bâle, Strasbourg, Beauvais, Lyon... toutes grandes places de l'Europe intérieure. En relevant ce synchronisme, M<sup>lle</sup> Piuze se demande à bon droit s'il n'y a pas discordance entre la conjoncture des régions continentales et celle des régions côtières. On eût aimé la voir prendre parti. La réalité de ce phénomène se dégage des nombreuses études publiées depuis vingt ans par M. Jean Meuvret, sur l'évolution des prix pendant le dernier tiers du XVII<sup>me</sup> siècle et les

1. Lorsqu'elle a publié cet ouvrage, M<sup>lle</sup> Piuze venait de consacrer à la personnalité de François Fatio, une étude approfondie parue sous le titre « Entrepreneur et développement économique à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans les *Mélanges Anthony Babel*, p. 363-385.



premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour la période suivante, M. Baehrel, qui, dans son récent ouvrage sur la Basse-Provence rurale, a observé de très près les oscillations des prix du blé, signale de nets décalages de hausse entre cette province maritime et l'ensemble du royaume. Si l'on veut d'autres preuves, il n'est que de suivre les côtes de la Méditerranée occidentale, où les années 1696-1701, néfastes aux marchés continentaux, sont des années de prospérité. Les beaux travaux de M. Pierre Vilar ont montré que Barcelone et la Catalogne bénéficient, depuis 1680-1685, jusqu'en 1714, d'une phase d'expansion ininterrompue, malgré les hostilités. Quant à Marseille, elle connaît, précisément entre 1697 et 1701, un réel essor, écourté d'ailleurs par la reprise de la guerre : progrès spectaculaires du commerce levantin, déjà signalés par Paul Masson ; activité du négoce avec les côtes d'Espagne, où Alicante est encore à son apogée ; déblocage des communications avec le royaume et avec Genève elle-même ; succès des armements vers la Hollande, commentés avec inquiétude par les gens d'Amsterdam, ce qui constitue un fait unique dans la longue période 1660-1789. Ajoutons que, du côté italien, Livourne dépasse encore Marseille dans les échanges avec le Proche-Orient... Ici, en vérité, la discordance avec la conjoncture genevoise, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est flagrante.

Dans les deux pages finales, particulièrement denses, de son ouvrage, l'auteur spécifie que Genève participe au mouvement qu'en 1962 M. Jean Delumeau, au début d'une étude sur l'alun de Tolfa, a résumé dans une courte formule : essor du Nord et abaissement du Midi. M<sup>me</sup> Plusz a ici un répondant de marque, qu'il convient de suivre, sans le dépasser. Oui, le XVII<sup>e</sup> siècle voit un recul, mais non une chute verticale, de l'économie méditerranéenne. M. Delumeau le sait bien, qui, dans son travail définitif sur *l'Alun de Rome* (1963), cite un exemple très caractéristique de la vitalité des ports méridionaux : il s'agit, une fois de plus, de Marseille, qui "s'impose comme porte d'entrée du minéral pontifical en France", qui, de 1659 à 1710, absorbe chaque année, sans interruption, la totalité de l'alun expédié de Civita-Vecchia vers le Midi français, puis le répartit dans le royaume ; et le fait se reproduira encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre 1731 et 1775.

La dernière ligne du volume apporte l'affirmation qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, "Genève se tourne définitivement vers les économies atlantiques". J'avoue que cette formule-ci me déconcerte un peu. Sans doute constitue-t-elle, dans la pensée de M<sup>me</sup> Plusz, une simple conclusion de sa pénétrante étude, la constatation que, de tous les courants commerciaux qui ont Genève comme objectif ou comme origine, la prépondérance va à ceux qui unissent la ville aux places du Nord-Ouest européen. Or la formule dit plus que cela : elle inspire au lecteur la conviction que Genève va désormais se détourner des autres économies. Cependant, les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle et celles qui suivent montrent que la liaison de la ville du Léman avec les économies méditerranéennes demeure et va même se resserrer parfois. Les produits du Levant continuent à arriver aux halles, soit par le Midi français, soit par Gênes, Villefranche et Nice ; les Marseillais, qui sont toujours dans la compétition, utilisent de temps à autre l'itinéraire niçois concurrent, parce que moins coûteux que le leur. Puis le fameux "transit", partiellement rétabli en 1754 et 1769, ramènera à Genève, par Marseille et le réseau routier français du Sud-Est, des quantités accrues de marchandises levantines, laines, cotons en laine

et cotons filés, peaux, café d'Arable, auquel se substituera, avant 1789, le café colonial. Un examen approfondi des relations des autres ports italiens avec l'intérieur, en particulier de Livourne, dont l'essor, né de son affranchissement, dépasse les limites du XVII<sup>me</sup> siècle, pourrait bien révéler l'existence de semblables courants.

Ainsi, autant par les problèmes qu'il soulève que par la richesse des éléments qu'il apporte, le travail de M<sup>lle</sup> Pluz se révèle d'un intérêt primordial, et l'on peut assurer qu'il ne connaîtra point de neutres. Dans ces dernières années, les remarquables ouvrages du professeur Anthony Babel et de M. J. F. Bergier, sur les XV<sup>me</sup> et XVI<sup>me</sup> siècles genevois, avaient attiré vers le grand marché du Léman l'attention générale des historiens. En attendant d'en voir la suite, M<sup>lle</sup> Pluz a pris courageusement le relais et, avec ses *Recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, vient à l'instant opportun nous tenir en haleine. Ne lui ménégeons pas les félicitations.

G. RAMBERT

Fernand CHARPIN. — *Pratique religieuse et formation d'une grande ville : le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse (Marseille, 1806-1958)*, Paris, Editions du Centurion, 1964. In 8° de 332 p. (Collection "l'Eglise en son temps").

Ces derniers temps, peu de mois séparent la parution de travaux en sociologie religieuse qui contribuent au renouvellement de l'histoire religieuse en lui imprimant un peu plus fortement l'un des caractères majeurs de l'histoire sociale à l'heure actuelle : un appel aux méthodes de la statistique, de la démographie, de la sociologie pour une étude des groupes sociaux, en particulier de ceux qui n'ont pas laissé d'archives, les milieux populaires. Si la sociologie est "l'étude des hommes ensemble" (Fichter), il ne fait aucun doute que l'orientation de nombreuses recherches historiques ne permette de jeter un pont entre deux disciplines qui se sont trop longtemps ignorées.

Après la thèse de Madame Marcihacy sur le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup, après celles du Père Pérouas sur le diocèse de la Rochelle et celle de M<sup>lle</sup> Jeanne Ferté sur "La vie religieuse dans les campagnes parisiennes au XVII<sup>me</sup> siècle", travaux qui sont l'œuvre d'historiens, voici que vient de paraître l'ouvrage d'un sociologue, l'abbé Fernand Charpin, qui retiendra tout de suite l'attention des historiens. Ces deux dates limites du titre (Marseille, 1806-1958) rassureront l'historien. Il s'agit bien ici d'une étude qui fait très largement sa place à l'histoire. L'auteur étudie l'évolution du geste du baptême dans l'agglomération et la commune de Marseille qui comptait de nombreuses paroisses rurales au siècle dernier. On se rend compte sans peine de l'intérêt que peut présenter le pourcentage des enfants baptisés dans les différentes religions et celui des non baptisés. De 1821 à 1958, le taux des baptêmes catholiques passe de 97 à 82,47 %. Si l'on ajoute, en 1958, un peu plus de 12 % d'enfants baptisés dans une autre religion, il reste environ 5 % d'enfants sans religion. Mais l'étude des délais du baptême se révèle plus précieuse encore. Si le décret royal de 1698 enjoint à tous les sujets de faire baptiser leurs enfants à l'église de leur paroisse dans les vingt-quatre heures, l'Eglise de Marseille, dans le synode de 1712 tenu par Mgr de

Belsunce, se contente de défendre aux fidèles, sous peine d'excommunication, de différer le baptême plus de trois jours après la naissance. C'est le délai légal jusqu'au synode de 1856 qui demande que les enfants soient baptisés au plus tôt (*quamprimum*). Mais une évolution s'est produite et, vers 1910, les curés considèrent comme normal le baptême dans les huit jours. Aujourd'hui le délai d'un mois paraît être la norme.

On admettra avec l'abbé Charpin que l'empressement à faire baptiser dans le délai normal est significatif de la fidélité à l'Eglise et à sa loi. Dès lors, l'étude des délais devient l'un des moyens à la disposition de l'historien et du sociologue pour juger de la fidélité religieuse d'une population catholique. L'auteur a examiné 140.000 actes en procédant par sondage : il établit un inventaire complet pour une série d'années : 32 années ont été retenues, parmi elles, les années marquées par des événements soit politiques, comme 1829 qui sera comparé à 1831 et 1832, ou 1869 et 1871, soit d'un autre ordre, telles les épidémies de choléra. L'analyse est faite par paroisses et dans la mesure du possible en tenant compte de la profession des parents, qui figure sur les actes au moins jusqu'en 1870. Les baptêmes en cliniques ou hôpitaux ne sont pas retenus, car ils ne reflètent pas toujours une attitude assez personnelle des familles.

L'évolution générale de la discipline baptismale à Marseille se traduit par une époque de stabilité de 1806 à 1847 : 75 % des enfants sont baptisés dans les trois jours, avec un maximum de 80 % en 1829. De 1847 à 1914, c'est le naufrage des traditions : en 1911 il n'y a que 18 % des familles fidèles au délai de huit jours considéré alors comme légitime.

Enfin de 1914 à 1958, c'est l'époque du ralentissement dans l'abandon. En 1958, 20,7 % des familles sont fidèles au premier mois. Le panorama topographique montre que la banlieue rurale est restée fidèle aux trois jours jusque vers 1860 ; que dans les trois premiers quarts du XIX<sup>me</sup> siècle, les quartiers bourgeois se signalent par un taux plus élevé d'empresés et par un taux également élevé de retardataires. Ensuite le taux des retardataires est faible. L'abbé Charpin pense que ce fait ne peut guère être interprété comme un changement interne et favorable de la bourgeoisie, mais bien au contraire comme la manifestation d'un de ses penchants naturels à conserver les usages, d'où une évolution plus lente alors que l'abandon s'accélère dans le reste de la population.

Une corrélation est recherchée entre l'empressement au baptême et d'autres gestes religieux. L'intérêt n'en est pas mince pour l'historien car si des liaisons sont établies, on pourra estimer, grâce aux délais, le taux d'un geste religieux pour lequel les renseignements manquent. Actuellement à Marseille, plus la pratique dominicale est faible, plus grand est l'intervalle entre naissance et baptême. La comparaison suppose une technique : ne retenir dans la pratique dominicale que les plus de 14 ans. La parenté est géographiquement frappante. Pour le passé, empressement et devoir pascal évoluent de la même manière et l'auteur peu conclure : « la physionomie religieuse dressée d'après l'empressement au baptême donne une image très approchée de la fidélité respective des paroisses au devoir pascal ». Ceci ouvre de vastes horizons aux enquêtes historiques et peut permettre de pallier la subjectivité des réponses aux questions sur la messe ou les Pâques. Le taux de pratique dominicale s'établirait à 65 % de celui de la discipline baptismale, ceci pour les époques où un délai "normal" est admis par la conscience du peuple chrétien.

A quelles causes attribuer l'évolution des délais de baptême ? L'insécurité dans la vie — épidémies, mortalité infantile, durée moyenne de la vie — influence certainement cette évolution. Il n'est pas douteux que la fragilité du premier âge ait été l'une des raisons déterminantes pour urger le baptême, mais si l'empressement au baptême connaît une chute décisive entre 1850 et 1880, ce n'est pas au recul de la mortalité infantile qu'il faut l'attribuer, car il faut attendre 1920 pour voir la courbe de la mortalité infantile subir une baisse caractérisée. Il n'en est pas moins vrai qu'actuellement la diminution rapide et stable de la mortalité a été perçue par l'opinion et a influé sur l'évolution du délai de baptême, de même que l'accouchement généralisé en clinique retarde en général le baptême après la rentrée au domicile maternel.

Entre 1834 et 1835, les usagers des trois premiers jours passent de 71 à 78 % ; les plus d'un mois disparaissent : influence certaine de l'épidémie de choléra. Le même fait se produit en 1854.

L'allongement de la durée moyenne de la vie a aussi contribué à faire négliger le *quamprimum*.

Parmi les facteurs d'ordre religieux, l'abbé Charpin étudie la grande mission de 1820 (seul effet : la réduction notable des grands retardataires), les influences personnelles, le quadrillage paroissial et l'encadrement sacerdotal : en 1861, il y a 690 fidèles par prêtre ; en 1886 il y en a 1460. Or, c'est pendant cette période que l'empressement s'effondre ; l'attitude du clergé préoccupé face à l'anticléricisme de défendre une situation acquise plus que d'entreprendre l'intégration des nouveaux venus accentue le recul. S'y ajoute l'accroissement de la mixité religieuse comme cause secondaire.

Les idéologies politiques ou athées jouent aussi un rôle dont l'essentiel est bien souligné. Mais aussi les conditions économiques, en particulier le travail du dimanche qui dans la société industrielle du XIX<sup>me</sup> siècle accentue le détachement des hommes en milieu populaire. Il semble ici cependant que l'auteur n'insiste pas assez sur l'attitude des évêques et du clergé face à la question sociale. Une Eglise qui apparaît "liée avec les dirigeants" n'a-t-elle pas contribué par son attitude à rendre plus facile l'action de ses adversaires anticléricaux ?

"La mobilité est un phénomène social qui a attiré de plus en plus l'attention dans le monde moderne" (Fichter). L'influence du déracinement sur les délais de baptême est soigneusement notée. Ce sont les quartiers de forte immigration qui connaissent les délais les plus longs. Ce n'est pas la condition ouvrière qui rend compte de cette situation, mais bien la date de l'installation. Problème d'accueil dans un monde nouveau qui provoquait d'ailleurs un choc beaucoup plus rude autrefois qu'aujourd'hui.

Il résulte de l'enquête menée avec science et ténacité par l'abbé Charpin, que le délai de baptême est un bon instrument d'étude en sociologie religieuse. Il est irremplaçable dans bien des cas pour le passé et discret et moins coûteux que les consultations dominicales pour le présent,

ce qui ne signifie pas qu'il puisse en tenir lieu. Désormais les travaux historiques portant sur la vie religieuse d'un diocèse ou d'une région ne pourront se dispenser d'avoir recours à ces sources dont l'objectivité rehausse la valeur.

G. CHOLVY

Marc BOYER. — *Le tourisme dans les Bouches-du-Rhône*. Aix-en-Provence, 1965. In 4°, 84 pages. Ronéo. (Université d'Aix, I. E. A. Centre d'Etudes du Tourisme, n° 7).

Les lecteurs de cette revue se passionnent assurément pour les sites, les monuments, les musées et les fouilles. A ce titre, ils fournissent une notable partie des touristes "culturels", comme l'Etat se plaît à les nommer dans un français nouveau. M. Marc Boyer a été appelé à rédiger, pour le volume "l'Economie des Bouches-du-Rhône", un certain nombre de pages que les exigences de cette publication ont conduit à condenser. C'est leur texte intégral qui nous est donné ici. Dans une première partie sont définies les formes de tourisme dans le département : archéologie, villes d'eau, plages, grands ensembles urbains et industriels, rien n'est oublié. Marseille, comme il est naturel, reçoit sa part de louanges. Aux termes de ces lignes, le lecteur se sent optimiste, mais il lui faut un peu réfléchir quand il a achevé la deuxième partie. Les ombres et les lumières apparaissent à plein sur l'édifice un peu démodé des Bouches-du-Rhône. Les transports sont savamment étudiés aux sources les plus impartiales, et les divers types d'hébergement sont passés en revue. L'auteur s'est donné énormément de peine pour juger équitablement la balance touristique du département et il révisé à bon droit quelques idées reçues d'une insouciance rare, d'un optimisme de commande, fréquents chez nos concitoyens. On ne verra pas sans étonnement certains graphiques de fréquentation significatifs. Je vous en laisse la surprise.

M. Marc Boyer plaide éloquemment pour une politique vraie du tourisme dans les dix dernières pages de l'ouvrage, mais c'est un plaidoyer qui émane d'un historien et d'un géographe solidement informé qui compte sur des solutions possibles et sur des espoirs raisonnables surtout pour Marseille. Puisse cette voix être entendue !

Ce tableau d'histoire touristique contemporaine ne laissera personne indifférent.

A. VILLARD

### TRAVAUX RÉCENTS SUR DES HOPITAUX PROVENÇAUX SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Nicole SABATIER. — *L'hôpital Saint-Jacques d'Aix-en-Provence (1519-1789)*. Aix, 1964, ronéotypé, in-4°, CLII et 1596 p. en 3 volumes, avec un volume d'annexes (tableaux et diagrammes), 20 fac-similés et reproductions (Thèse de doctorat en droit de la Faculté de droit d'Aix).

La volumineuse thèse que M<sup>me</sup> Nicole Sabatier a consacrée à l'hôpital Saint-Jacques d'Aix est une étude monumentale qui renouvelle en de nombreux points nos connaissances sur les établissements hospitaliers provençaux sous l'Ancien Régime. L'auteur s'est livré à une

étude minutieuse des papiers et registres de cet hôpital, conservés en dépôt à l'annexe aixoise des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (le premier volume contient d'ailleurs avec une longue liste bibliographique, un répertoire sommaire presque exhaustif de ce fonds hospitalier, avec indications des sources complémentaires puisées dans différents dépôts). Mais cet ouvrage est beaucoup plus qu'une monographie de l'hôpital Saint-Jacques ; tout au long de son étude sur les origines, les institutions administratives ou financières, la condition juridique et matérielle des assistés, M<sup>me</sup> Sabatier s'est efforcée de replacer la situation de l'hôpital aixois dans un contexte plus général et d'en tirer des enseignements sur l'évolution des problèmes de l'assistance en France sous l'Ancien Régime. En vérité, en raison de l'abondance des sources pour le XVIII<sup>me</sup> siècle et de leur relative pauvreté auparavant, l'étude porte essentiellement sur ce dernier siècle de l'Ancien Régime.

L'hôpital Saint-Jacques a été fondé en 1519, dans la première moitié du XVI<sup>me</sup> siècle par un riche marchand peaussier d'Aix, Jacques de la Roque, qui, par son testament de 1532, en a fait son héritier universel. La physionomie de ce marchand et consul d'Aix a été reconstituée d'après des registres notariés, sa fortune étant connue par des capitaux laissés à l'hôpital. M<sup>me</sup> Sabatier insiste avec raison sur le caractère privé et laïque que le fondateur veut maintenir à son hôpital ; les termes très forts qu'il emploie à cet égard dans son testament pourraient même laisser supposer des dispositions favorables aux idées nouvelles de réforme religieuse, hypothèse que l'auteur écarte sans preuves formelles. En tout cas, son assertion selon laquelle Saint-Jacques est le premier en date des hôpitaux laïques de Provence est insoutenable ; l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille, dès le XIII<sup>me</sup> siècle est dirigé par des recteurs laïques et plusieurs hôpitaux de cette ville, dont le fameux hôpital Saint-Jacques de Gallice, sont fondés au XIV<sup>me</sup> siècle, en vertu de dispositions testamentaires de marchands et placés entre les mains d'administrateurs laïques. Quoi qu'il en soit, Aix précède Marseille dans la voie de l'unification hospitalière sous la tutelle communale, puisque, dès 1531, J. de la Roque donne à la municipalité son hôpital et qu'on y réunit tous les autres hôpitaux aixois d'origine ecclésiastique en pleine décadence, ce qui ne va pas d'ailleurs sans résistance de la part de ces derniers, satisfaits d'être déchargés des secours à donner aux malheureux, mais désireux de conserver leurs revenus.

L'hôpital Saint-Jacques d'Aix est un hôpital général qui remplit toutes sortes de fonctions ; en plus des soins assurés aux malades, c'est également un bureau de bienfaisance, un orphelinat et une hôtellerie pour voyageurs et pèlerins pauvres. Au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle, la fondation de la Charité et de la Miséricorde lui enlèvera les attributions d'accueil des mendiants, des enfants légitimes et des soins à domicile. Bien que le fondateur ait exclu formellement les bâtards de son œuvre, ils y seront accueillis après la réunion à Saint-Jacques de l'hôpital du Saint-Esprit qui les recevait et ce service constituera pour Saint-Jacques le plus accablant des fardeaux.

L'auteur examine successivement les attributions de la direction et du personnel de l'hôpital. Le petit bureau est composé de recteurs de droit, prévus par le fondateur (consuls d'Aix, l'année de leur sortie de charge) et de recteurs honoraires élus. Le grand bureau créé en 1559 manifeste l'ingérence du Parlement qui, en y introduisant plusieurs de ses

membres, s'attribue un droit de regard sur les décisions pouvant engager l'avenir de l'institution. Viennent ensuite, avec leurs attributions précisées par un règlement intérieur minutieux : le recteur semainier, le trésorier, les agents subalternes non médicaux, les médecins, chirurgiens et apothécaires et enfin les infirmiers. Ces agents, fixés à demeure à l'hôpital (médecins exceptés), réclament des augmentations de gages et sont souvent d'un recrutement difficile et d'un dévouement limité ; il est paradoxal de constater que les tentatives pour introduire comme infirmières des sœurs hospitalières, sans succès au XVIII<sup>me</sup> siècle, finirent par aboutir à l'époque du Consulat. Ce personnel hospitalier est surtout considéré sous un angle juridique ; quelques exemples de carrières individuelles auraient, semble-t-il, pu rendre cet exposé plus attrayant et plus vivant.

La gestion financière de l'hôpital tient une place importante dans l'ouvrage (400 pages) et, à elle seule, aurait pu justifier une étude particulière. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, où les documents abondent, M<sup>me</sup> Sabatier a étudié recettes et dépenses dans les moindres détails et a résumé, dans de précieux tableaux et diagrammes, l'évolution du budget de l'hôpital durant un siècle particulièrement difficile pour son équilibre financier. Les conclusions tirées de cette étude minutieuse dépassent largement le cadre aixois et même régional.

Les recettes, alimentées à 70% au début du siècle par des revenus provenant de la charité des particuliers, (qu'il s'agisse des revenus des anciens legs et fondations ou des diverses quêtes annuelles) sont en diminution constante et ne représentent plus que 40 % vers 1760 et 30 % à la fin du siècle. Le diagramme des quêtes montre un net fléchissement du rapport de la charité individuelle. Pour remédier à cette pénurie, les administrateurs s'adressent tout d'abord à l'emprunt dont le pourcentage ne cesse d'augmenter pour atteindre plus de la moitié des recettes en 1758. L'hôpital est alors au bord de la faillite, il est sauvé par les autorités municipales et provinciales ; les emprunts, expédients provisoires mais ruineux et abusifs pour l'avenir, sont interdits. La municipalité d'Aix consent d'importantes subventions (30% des recettes de l'hôpital à partir de 1760) et l'Assemblée des communautés de Provence accepte de prendre en charge les frais d'hospitalisation et d'éducation des bâtards.

Ainsi les pouvoirs locaux ont reconnu leur devoir d'assistance envers les pauvres et les déshérités et ont relayé en partie la charité individuelle défaillante ; par contre, ni l'Eglise ni le pouvoir royal n'ont aidé efficacement l'hôpital dans cette phase difficile. Grâce aux assemblées locales, l'équilibre des recettes et des dépenses a pu être maintenu, mais le chiffre du budget n'a que très faiblement augmenté de 1700 à 1789 (dans une période de stabilité monétaire) alors que le nombre des malades et des enfants trouvés a plus que doublé et que les prix et les salaires sont nettement en hausse. Les dépenses, de ce fait, ont très peu augmenté (il est paradoxal de constater que les frais de pharmacie ne représentent, en moyenne, que 2 % des dépenses). Durant le XVIII<sup>me</sup> siècle, si Saint-Jacques a survécu alors que beaucoup d'autres hôpitaux ont sombré, ni les techniques médicales ni les conditions d'hospitalisation pourtant peu satisfaisantes n'ont pu être améliorées. Cette longue étude sur les finances de l'hôpital d'Aix permet ainsi d'expliquer en profondeur les raisons de la stagnation des établissements hospitaliers au XVIII<sup>me</sup> siècle, car cette crise n'est pas limitée à la Provence.

La troisième partie de la thèse de M<sup>me</sup> Sabatier, consacrée aux assistés, comporte un certain déséquilibre reconnu d'ailleurs par l'auteur. Deux cent cinquante pages seulement sont réservées aux malades, alors que cinq cents pages (en fait, tout le troisième volume) traitent le problème des enfants abandonnés ; et encore ne sont examinées dans ce volume que les circonstances de l'admission de ces enfants à l'hôpital (étude surtout juridique) ; un travail ultérieur donnera des précisions sur le personnel nourricier, l'éducation, le placement des enfants et la mortalité infantile. En vérité, de tels développements doivent être étudiés à partir de registres très récemment classés au dépôt des Archives départementales d'Aix et l'on ne peut faire grief à l'auteur de les avoir provisoirement laissés de côté.

Par contre, dans la mesure du possible, on aurait aimé avoir davantage de données sur les malades hospitalisés (origines, âge, condition sociale, profession, nature du mal). L'auteur a reculé devant des dépouillements minutieux qu'elle n'a pas hésité à entreprendre pour d'autres problèmes. L'ouvrage contient cependant de précieux tableaux et diagrammes sur le nombre total annuel des entrées, qui ne cesse d'augmenter (de moins de 500, en 1650, ce chiffre passe en moyenne à 1.500, puis à 2.800 à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle). Le nombre journalier des hospitalisés s'élève en moyenne à 150, mais il peut aller jusqu'à 400 lors d'arrivées massives de soldats ; d'ordinaire, le séjour d'un malade se situe aux alentours de vingt jours.

La population aixoise ayant plutôt diminué au cours du XVIII<sup>me</sup> siècle, M<sup>me</sup> Sabatier attribue à cette augmentation des entrées, des causes politiques (accroissement du nombre de soldats hospitalisés) et économiques (grandes disettes à la fin du règne de Louis XIV, disettes larvées au XVIII<sup>me</sup> siècle). Le démographe note avec intérêt que le nombre des pauvres hospitalisés augmente, surtout après le stade aigu d'une crise ou d'une mortalité ; les survivants en ressentent les effets dans une santé délabrée et échouent à l'hôpital. Il en est de même pour les enfants abandonnés (les chiffres maxima se situant après les grandes crises).

Le tableau des conditions de vie et des soins à l'hôpital est lamentable mais n'apparaît pas forcé : dortoirs froids, insuffisants et malodorants, linges en lambeaux, malades tapageurs et voleurs, hygiène absente et médecine traditionnelle. C'est malheureusement le lot commun de l'hospitalisation à cette époque.

La tradition médiévale d'accueil des pèlerins et des pauvres passants est inscrite dans le règlement de Saint-Jacques mais elle ne s'exerce plus sous l'Ancien Régime. Depuis 1640 (date de la fondation de la Charité à Aix), l'hôpital Saint-Jacques n'admet plus les mendiants en bonne santé. Au XVI<sup>me</sup> et dans la première moitié du XVII<sup>me</sup> siècle, l'hôpital se préoccupait des pauvres aixois, et levait même directement une taxe dite des pauvres sur la population de la ville ; des intendants de quartiers étaient chargés de recueillir les fonds et de les distribuer. Bien que les mendiants ne soient plus du ressort de Saint-Jacques après 1640, M<sup>me</sup> Sabatier a consacré plusieurs pages à cet important problème et à la tentative du pouvoir royal de les enfermer dans des hospices de charité.



Le problème des enfants abandonnés tient dans l'ouvrage une place particulièrement importante et nous avons vu par l'étude des finances combien cette gestion a été lourde pour l'hôpital qu'elle a failli mener à la catastrophe.

Dans l'esprit du fondateur, les bâtards devaient être exclus de son hôpital ; en fait, ce sont plutôt les légitimes qui en sont pratiquement absents. Avant même la fondation de la Charité on en admettait dans certains cas ; passé 1641, à la suite de divers accords, Saint-Jacques se charge en général des enfants légitimes en bas âge que la Charité reprend ensuite. M<sup>me</sup> Sabatier a établi avec un soin tout particulier la statistique des enfants entrés à l'hôpital en distinguant les enfants légitimes des bâtards (qui sont, eux, entièrement à charge). L'évolution peut se schématiser ainsi : 84 enfants en moyenne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, 121 sous le règne de Louis XIV jusqu'au terrible hiver de 1709, 177 de 1709 à la peste et seulement 123 après la peste jusqu'en 1764. A la suite d'un accord avec l'Assemblée des communautés de Provence qui accepte de prendre en charge forfaitairement les frais d'éducation des bâtards, l'hôpital d'Aix (siège de la viguerie) accueille des enfants étrangers à la ville, ce qui porte le nombre des entrées d'enfants à 250 environ. Dans ces entrées, les bâtards représentent 70% et même 85% après 1764. Ces chiffres sont des moyennes et il est intéressant de noter par exemple les 242 enfants de l'année 1709 (dont 68 apportés et 241 exposés). Ce sont en majorité les sages-femmes et les chirurgiens qui apportent des enfants de naissance, quant aux enfants dits exposés, ce sont ceux qui sont déposés dans le tour de l'hôpital créé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (auparavant on les abandonnait surtout aux Capucins ou à Saint-Sauveur, églises proches de l'établissement). La mortalité infantile de ces pauvres abandonnés est terrible : 50% disparaissent dans la première année de leur séjour à Saint-Jacques.

Afin de se procurer les ressources nécessaires à leur entretien, l'hôpital s'efforce de réclamer aux parents supposés ou à leur défaut, à la communauté d'origine, une pension. La législation favorise cette recherche puisqu'une ordonnance de 1556 ordonne aux filles et aux veuves de déclarer obligatoirement leur grossesse (à partir de 1603, cette déclaration du « part » peut être faite à l'hôpital même). Les futures mères, à la suite de leurs déclarations sont gardées à l'hôpital qui, dès 1770, s'adjoint une maternité et un entepôt pour les filles enceintes. Les registres de déclarations permettent de connaître l'origine sociale des parents de ces bâtards. Tirant les conclusions d'un relevé précis portant sur 536 cas de 1695 à 1769, M<sup>me</sup> Sabatier estime que les mères sont issues dans une très large majorité de domestiques, de travailleurs agricoles ou de petits salariés de l'artisanat et du commerce ; l'origine des pères, lorsqu'elle est connue avec certitude, est à peu près identique (avec, en plus, quelques maîtres et patrons des filles enceintes). Il s'agit souvent d'une population flottante ; sur 143 cas où l'origine géographique des futures mères est connue, 25% seulement sont d'Aix, 50% du reste de la Provence, le reste de régions encore plus éloignées. Cette enquête précise est d'un grand intérêt.

Malgré ces déclarations obligatoires, l'hôpital a beaucoup de mal à contraindre les parents ou les communautés à verser une pension alimentaire ; d'importants frais judiciaires sont engagés pour un piètre

résultat. M<sup>me</sup> Sabatier s'étend longuement sur les aspects juridiques de cette recherche de paternité et sur les procédures de contraintes. Pour l'hôpital Saint-Jacques d'Aix (contrairement à d'autres hôpitaux de Provence) la charge financière de l'entretien des bâtards s'améliore lorsque l'Assemblée des communautés de Provence décide, en 1763, de se charger forfaitairement de cette œuvre d'assistance. La pénible recherche des débiteurs récalcitrants est abandonnée et la Province accorde une pension forfaitaire de 120 livres (175 à partir de 1768), pour tout enfant pris en charge par un hôpital.

Dans la conclusion de cette thèse monumentale, l'auteur s'efforce de dresser le bilan de deux siècles et demi de gestion d'un grand hôpital de province. Elle relève à l'actif de cet établissement, l'honnêteté et la bonne volonté de ses administrateurs, leur souci d'une gestion régulière des capitaux et legs, d'une stricte discipline intérieure et d'une compétence bien déterminée des pouvoirs de chacun (malgré certaines querelles de préséances). Bien que cet hôpital soit laïque dans son administration, les aumôniers veillent à la stricte application des principes religieux et on y entretient les âmes dans la foi catholique, autant et même plus qu'on n'y soigne les corps. Les reproches que l'on peut faire à ces administrateurs sont en majeure partie inhérents aux tendances et aux idées de l'époque. Respectueux du passé et des anciens règlements, ils pratiquent souvent des méthodes de gestion empiriques et à courte vue ; sans l'aide de la commune et de la province, l'hôpital n'aurait pas supporté, au milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle, le ralentissement de la charité privée, qui alimentait jusqu'alors traditionnellement ses recettes. Des principes sanitaires qui nous paraissent aujourd'hui élémentaires sont méconnus et de plus les malades et les pauvres ne sont secourus qu'en fonction de leur lieu d'origine (au péril même de leur vie, ils sont souvent refoulés et transportés vers les établissements d'assistance de leur communauté de naissance). Cependant, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>me</sup> siècle, une évolution se manifeste peu à peu dans les esprits en faveur d'un devoir d'assistance de la part des collectivités régionales et des Etats. La Révolution proclamera bien haut ce droit à l'assistance sans y pourvoir bien efficacement.

A travers une minutieuse monographie d'un hôpital de province, c'est toute la politique de l'assistance, sous l'Ancien Régime, qui est examinée et jugée dans cette thèse. Le verdict est souvent sévère et les considérations généralement pessimistes, les appréciations notamment à l'encontre des œuvres ecclésiastiques manifestent un certain sectarisme.

L'ouvrage est massif, des considérations d'ordre général, des digressions juridiques quelquefois oiseuses pour un public peu compétent, diverses affaires particulières complaisamment évoquées en rendent souvent la lecture ardue. Un effort de synthèse aurait pu, semble-t-il, réduire ce livre à des proportions moins volumineuses ; cependant pour le lecteur attentif et persévérant, quel enrichissement et quel émerveillement aussi devant une pareille masse documentaire, patiemment ordonnée en catégories juridiques ! Le volume d'annexes, bourré de tableaux et diagrammes clairs et précis, condense en quelques pages les conclusions capitales de cet énorme dépouillement. Il y a là de patientes recherches et de beaux résultats qui méritent les encouragements et les félicitations. L'hôpital Saint-Jacques d'Aix a trouvé, en M<sup>me</sup> Sabatier, une historienne particulièrement compétente et dynamique.

E. BARATIER

François-Paul BLANC. — *Les enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu de Marseille pendant la première moitié du XVIII<sup>me</sup> siècle*. Mémoire dactylographié de 439 pages, présenté pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Droit et des Faits sociaux, 1965. (Université d'Aix Marseille, Faculté de droit et de sciences économiques).

Il ne s'agit là que d'un D.E.S. mais son importance permet la comparaison avec de bonnes thèses de droit. Préparé sous la direction de M. le professeur A. Viala, ce mémoire résulte d'un dépouillement approfondi et consciencieux des meilleures sources accessibles. Il serait dommage d'en perdre le fruit. Equilibré en ses deux parties, il étudie d'abord "la réception des enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu" puis il analyse "le devenir des enfants abandonnés". Limité, en principe, à l'Hôtel-Dieu, le travail de l'auteur ne néglige pas d'utiles regards sur les "autres maisons de bienfaisance de Marseille" (p. 160-185) : Maison des Filles Grises ; Hôpital de la Miséricorde ; Maison des Filles orphelines ; Hôpital de la Charité ; Hôpital général des pauvres enfants abandonnés comprenant deux œuvres distinctes, celle de la Retraite des pauvres enfants abandonnés ou Grande Famille et celle de Notre-Dame de Bon-Rencontre ou Petite Famille ; Maisons des Filles de la Providence et Maison des orphelines sous le titre de Notre-Dame du Bon-Secours.

Sans nous attarder à des critiques toujours faciles à l'égard d'une étude qui n'a pas été préparée en vue d'une immédiate publication, retenons la documentation remarquable qui nous est livrée. L'idée directrice est fournie par cette phrase de l'introduction : « la vie fœtale même du futur bâtard pouvait dans certains cas faire l'objet de mesures protectrices. Grâce à l'Hôtel-Dieu l'enfant entrait dans la vie juridique dès sa conception. Sa naissance et son devenir se situaient dans un cadre institutionnel ». Les causes de l'abandon sont clairement analysées. Servantes et prostituées fournissaient la plus grande partie des enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu (p. 228). En 1765, Marseille comptait environ 67.500 habitants parmi lesquels on recensait 3.200 "valets, domestiques, garçons de travail et apprentis" et 4.450 "servantes et autres domestiques du sexe" (p. 229). Or, de 1736 à 1750, sur 157 déclarations de grossesse, « 97 ont été faites par des servantes, les 60 autres » proviennent « soit de femmes dont le métier n'est pas spécifié, soit, en faible quantité, de femmes ayant exposé un enfant qui n'était pas le leur ». Tous ces enfants de servantes furent abandonnés à l'Hôtel-Dieu. Parmi les hommes responsables de ces abandons, on relève 29 domestiques, 27 employeurs dont le général Bouizard, 4 fils de famille, 8 marins et 8 soldats... Séduction (72 cas sur 172), rapt sans violence (73 cas) et très exceptionnellement viol sont à l'origine des abandons. Certains enfants étaient exposés ouvertement par l'entremise des sages-femmes sur le secret desquelles la mère pensait pouvoir compter ; d'autres l'étaient aux portes des églises ou au "trou" de l'hôpital prévu à cette fin, mais alors un billet et une "marque" précédaient la situation de l'enfant par rapport au baptême et fournissaient le moyen de l'identifier si sa mère désirait, un jour, le reprendre en charge. En dehors de la structure sociale, l'abandon avait des causes économiques (net accroissement pendant les difficiles conjonctures dues aux guerres de succession d'Espagne et d'Autriche), climatiques (l'hiver de 1709 surtout), épidémiques (peste de 1720 qui vit 134 expositions d'enfants au mois d'août, soit huit fois plus qu'en août 1719).

La seconde partie du mémoire étudie le devenir des enfants. Placés en nourrices dans les villages périphériques dont une carte indique clairement la dissémination, ils revenaient à l'Hôtel-Dieu vers 9 ans pour y apprendre, sans grand succès, à lire et écrire avec quelques notions de catéchisme. Après deux ans « d'école », ils exerçaient un métier chez des maîtres artisans, étaient engagés comme mousques ou, rarement, employés à l'Hôtel-Dieu comme valets, apothicaires ou garçons chirurgiens. Au moment de leur mariage, les Recteurs de l'hôpital étaient considérés comme leurs "pères". Ils dotaient les filles et "consentaient" au mariage. Le rôle des curés et des vicaires est analysé en ce qui concerne les paroisses nourricières. Non seulement ils lisaient de trois mois en trois mois l'ordonnance synodale de Mgr de Belsunce (1711) qui rappelait l'édit royal au sujet des déclarations de grossesse, mais ils renseignaient l'Hôtel-Dieu sur la moralité des nourrices. Les Archives des Bouches-du-Rhône conservent des lettres de curés ou vicaires (VI G 114 bis) et des copies de lettres (VI G 114) adressées par l'administration rectorale qui éclairaient sur leur rôle. Ils avisaient les nourrices des décisions du Bureau de l'Hôtel-Dieu et il fut décidé le 18 février 1706 que les curés devraient "tenir le Bureau averti toutes les fois qu'il mourra dans leur paroisse quelque enfant naturel (...) afin d'éviter les surprises qui arrivent en ce qu'il y a des nourrices qui après la mort de l'enfant, par de fausses attestations qu'ils sont en vie, viennent surprendre le paiement de l'entretien" (VI E 9 f° 81). Le 28 juin 1714, le Bureau ordonna "à M. Callat d'écrire à tous les curés des lieux (pour) les prier de ne délivrer aucun certificat aux nourrices qu'ils ne voyent au cou des enfants la marque qu'on leur met lorsqu'on les remet aux nourrices et de se faire remettre la marque lorsque les enfants sont décédés" (VI E 9 f° 248). Curés et vicaires devaient également "examiner la situation des enfants naturels (...) en nourrices dans leurs villages" pour que les Recteurs puissent "sur leur rapport retirer ceux qui ne sont pas bien" (VI E 14 f° 141). Un curé écrivit par exemple aux Recteurs, le 11 octobre 1751 : "Ursule Geneviève de l'hôpital de Marseille venant de perdre sa mère nourrice et la condition où je voulais la faire entrer n'ayant pas eu lieu, il ne convient pas que cette fille seule de son sexe reste dans une maison où il n'y a que des hommes ou garçons (...) Il convient que vous donniez vos ordres pour la rappeler dans la maison" (VI G 114 bis). Quand le temps de séjour des enfants à la campagne prenait fin, les curés devaient encore intervenir pour aider l'hôpital à récupérer ses protégés (p. 325). Dans certains cas particuliers, curés et vicaires servaient de porte-parole aux nourrices et aux enfants pour défendre leurs intérêts auprès des Recteurs de l'Hôtel-Dieu. Ainsi, le curé de Salon écrivit ces lignes en mai 1751 : "Le nommé François Alexandre de la Grande Evangile du Ruban Vert, enfant de votre hôpital et porteur de la présente doit faire une société avec un maître-salpêtrier de cette ville ; si vous pouvez lui fournir quelques secours il est en voye d'amasser quelque chose". L'auteur pense que l'hôpital rétribuait les curés pour le contrôle qu'ils exerçaient sur les familles nourricières en leur confiant le soin de dire une partie des messes que des fondations pieuses dotaient largement : "c'était sans nul doute le moyen discret et efficace de stimuler le zèle des clercs ruraux". Quelle était l'importance de ce mode de "rétribution" ? L'auteur nous laisse ici sur notre faim. Nous devons nous contenter de cette phrase et de la référence (VI G 114 f° 1 et suivants).

Le mariage des filles de l'Hôtel-Dieu n'est pas l'un des chapitres les moins intéressants. Le "fiancé" faisait une demande en mariage aux "pères" de la fille c'est-à-dire aux Recteurs. Il fournissait une recommandation de son curé ou du conseil de ville attestant qu'il était de "religion catholique, apostolique et romaine, de bonnes vie et mœurs". Certains avaient connu leur future dans les villages nourriciers ; d'autres ne l'avaient jamais vue : ils laissaient aux Recteurs le soin de la leur choisir. Cette latitude constituait pour les Recteurs l'une des meilleures récompenses qu'ils accordaient aux filles de service dont ils étaient satisfaits. Parfois, ces mariages étaient si bien assortis que les compatriotes des garçons décidaient d'utiliser pareille méthode pour sortir de leur célibat. Ainsi, en 1707, Louis Payan, natif de Tourves, reçut du Bureau "une fille naturelle de la Maison", Augustine Angélique, comme épouse. Dans les deux mois suivants, Jean Coche et Michel Rougier, de Tourves, réclamèrent au Bureau un service analogue. En mars suivant Raphaël Probasse et Sébastien Roux les imitèrent. Trois autres Tourvois agirent de même avant fin mai. L'explication ? Elle serait dans l'attrait produit par la dot dont l'Hôtel-Dieu gratifiait ses "enfants" au moment de leur mariage. Le "bienfait de la Maison" s'élevait communément à 200 livres vers 1718, ce qui représentait l'équivalent du salaire annuel moyen d'un maître d'école. Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que les enfants abandonnés se mariaient facilement. Il n'y eut qu'une moyenne de 6 à 7 mariages par an pour les filles de l'hôpital, 12% seulement des filles naturelles parvenant à l'âge de 15 ans se marièrent. Que devenaient les autres ? Quelques-unes entraient en religion, la grande masse, placées comme servantes, alimentaient la structure sociale "qui était alors un des facteurs majeurs d'expositions d'enfants (...) Il s'agit là d'un cercle vicieux que nous ne pouvons que constater et déplorer" (p. 415).

Cette étude sociale nous oblige à réfléchir sur certains états de faits qui se perpétuent lamentablement au xx<sup>e</sup> siècle. S'il n'est pas certain que "la mère auteur de l'abandon est généralement orpheline" en 1965 comme en 1700-1750, il est toujours vrai que, dans une proportion supérieure aux 2/3, les "filles seules dont le cadre familial est brisé" ne trouvent pas, dans les institutions, l'appui économique et moral dont elles auraient besoin pour garder leurs enfants. Et ce ne sont pas, aujourd'hui comme autrefois, les œuvres d'assistance si parfaites solent-elles, qui peuvent suffire à rétablir l'équilibre sentimental dont les enfants abandonnés ont un impérieux besoin. Il y faut plus : des contacts personnels et permanents, une affection profonde, indépendante de tout salaire... Faute de cette affection les enfants abandonnés restent intégrés dans une structure qui engendre de nouveaux abandons.

Relevons, en terminant, quelques erreurs ou expressions malheureuses auxquelles il sera facile de remédier. Dans la bibliographie, la tomasion n'est pas indiquée ; les travaux multigraphiés, comme la thèse de M<sup>lle</sup> Etchepare, sont présentés à l'égal des œuvres imprimées. L'Eglise, société des chrétiens, n'est pas distinguée par une majuscule de l'église, lieu de culte. Plus grave est le fait de parler de "naissance blâmable" à propos des bâtards : ce n'est pas leur naissance qui est blâmable mais leur conception, et c'est pourquoi l'avortement ne peut être autorisé. Je doute fort que "toute fille enceinte" ait réellement été astreinte à accoucher à l'Entrepôt (p. 102) : aucun exemple n'est fourni en ce qui concerne les femmes nobles célibataires ; faut-il admettre qu'aucun "accident" ne

leur soit arrivé de 1700 à 1750 ? Que dire de la riche bourgeoisie ? Il semble que tout un secteur privilégié échappait à la réglementation commune et soit absent de la documentation accessible. Il est toutefois noté, et l'on se trouve donc en face d'affirmations apparemment contradictoires, que "l'Entrepôt, véritable prison, n'ouvrait ses portes qu'aux filles de conditions très inférieures" (p. 74). Les pages 142-148 qui donnent de grandes précisions sur l'origine, l'âge et la situation familiale des femmes enceintes néglige de parler de la classe sociale à laquelle elles appartiennent. Ces questions de classes sociales, à l'intérieur même du Tiers-Etat, avaient une importance considérable à l'époque, elles influençaient tout le comportement usuel. Lorsqu'il est parlé de congrégations religieuses, par exemple du Bon Pasteur (p. 85), il est fait abstraction de leur référence à l'Eglise (hiérarchie, diocèses, droit canon) aussi bien que des caractères propres que leurs fondateurs leur ont donnés. On a trop l'impression qu'elles apparaissent à l'auteur comme l'émanation d'un mouvement évolutionniste de l'histoire dans lequel les fondateurs n'ont joué aucun rôle. Saint Jean Eudes n'est même pas nommé... Un aspect économique n'a pas été analysé d'assez près : les prix courants sont indiqués mais non leur correspondance en francs-or ou en monnaie actuelle ; or, à ce propos, il est capital de noter que les années 1719-1720, avec le système Law (correctement signalé dans un chapitre), ont vu le cours de la livre s'effondrer. Impossible, par conséquent, de comparer les salaires ou le coût de la vie des années 1700-1720 avec ceux de 1730-1750, à moins d'avertir explicitement le lecteur de l'évolution du cours de la monnaie. Une réglementation, celle du couvre-feu, n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. Sa connaissance permet de mieux expliquer le tableau de la page 211 qui étudie les heures favorables aux "expositions d'enfants" : après 21 heures, la circulation était trop réglementée pour n'être pas dangereuse aux personnes soucieuses de se cacher. Enfin, ce mémoire si solidement documenté se permet une fois, une fois seulement, mais c'est bien dommage pour l'histoire ecclésiastique, de présenter une hypothèse au lieu de dire les faits tels qu'ils sont. Il s'agit de la vocation religieuse et de celles que notre civilisation appelle communément les "vieilles filles". Certaines servantes, est-il dit, "tourmentées sans doute par des soucis eschatologiques se firent nonnes", d'autres "tourmentées par des soucis matériels firent des économies pour se garantir une retraite à l'hôpital" (p. 413-414). Que sait-on des soucis spirituels ou sentimentaux de ces "vieilles filles" qui donnèrent des sommes considérables à l'Hôtel-Dieu ? N'était-il pas possible d'allier une volonté réelle d'aider l'assistance publique à une légitime prudence personnelle ? Pourquoi ce terme péjoratif de "nonnes" ? Dans cette même page 414, l'auteur, peu familiarisé, semble-t-il, avec le vocabulaire du droit canonique, emploie l'expression "vie régulière" dans le sens de vie conforme à la morale alors que le sens consacré par le droit est : "vie conforme à une règle religieuse". Dans la conclusion, la structure sociale du XVIII<sup>me</sup> siècle est considérée comme plus favorable à l'abandon que la structure postérieure à la Révolution ou aux lois sociales contemporaines. Un fait est signalé à l'appui de cette thèse : il n'y avait "pas une année où une fille naturelle de l'Hôpital ne soit expédiée à l'Entrepôt étant enceinte et non mariée ou au Refuge pour cause de prostitution" (p. 415). Une fille par an ! Est-on bien certain que la situation soit meilleure en 1965 ? Rien ne le prouve dans le mémoire analysé et les statistiques actuelles des services de la Population ne sont guère optimistes.

Ce ne serait donc pas seulement la structure sociale propre au XVIII<sup>me</sup> siècle qui devrait être incriminée. Il conviendrait de rechercher des causes plus profondes, plus spirituelles, plus psychologiques, pour expliquer le phénomène de l'abandon. Pensons, par exemple, à la faiblesse ou à la force des convictions religieuses, à la rigueur ou au libéralisme de l'éducation soit familiale, soit scolaire, à toutes les maladies nerveuses qui affaiblissent les caractères et en particulier à cette cause importante de l'abandon au XX<sup>me</sup> siècle, qui existait de tout temps, l'instabilité caractérielle jointe à "l'insuffisance mentale". Il ne faudrait pas oublier non plus les facteurs qui favorisent ou entravent la licence sexuelle que l'opinion commune excuse trop facilement chez les puissants capables, par leurs richesses ou l'importance de leurs relations, de faire tolérer leur attitude.

Ces quelques réserves n'enlèvent rien à la valeur de cet excellent travail qui est d'une très haute rigueur et d'une grande probité historique.

**Yves POUTET**